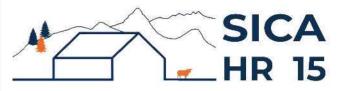
# 04/08/2023 Dossier initial, première édition.

# DOSSIER DE

# PERMIS DE CONSTRUIRE



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: M.COMBETTE Mickael

Village

48100 - St LAURENT DE MURET

Muret - Chon del Couderc

du projet : 48100 - St LAURENT DE MURET

## Description du projet de construction

Extension d'un bâtiment d'élevage

Constitution du dossier  Formulaire de Demande de permis de construire Cerfa 13409-11					
PC1b	Document d'urbanisme	PC5a	Plan de façades - Éch: 1/200º		
PC1c	Plan cadastral – Éch: 1/2000 <sup>e</sup>	PC6	Document graphique d'insertion		
PC2-5b	Plan de Masse et de toiture - Éch: 1/500°	PC7-8	Document photographique		
PC3	Plans en coupe - Éch: 1/500°				



SICA Habitat Rural - Cantal Architecte : Audrey ESCOT

> 26, rue du 139<sup>ème</sup> R.I - BP 239 15002 AURILLAC Cedex Téléphone : 04 71 45 55 38

Tampon - Signature:

A Aurillac, le 04/08/2023

Dessiné par:

Marion ARMANDET

N° Client: 482303

N° Document: PC01

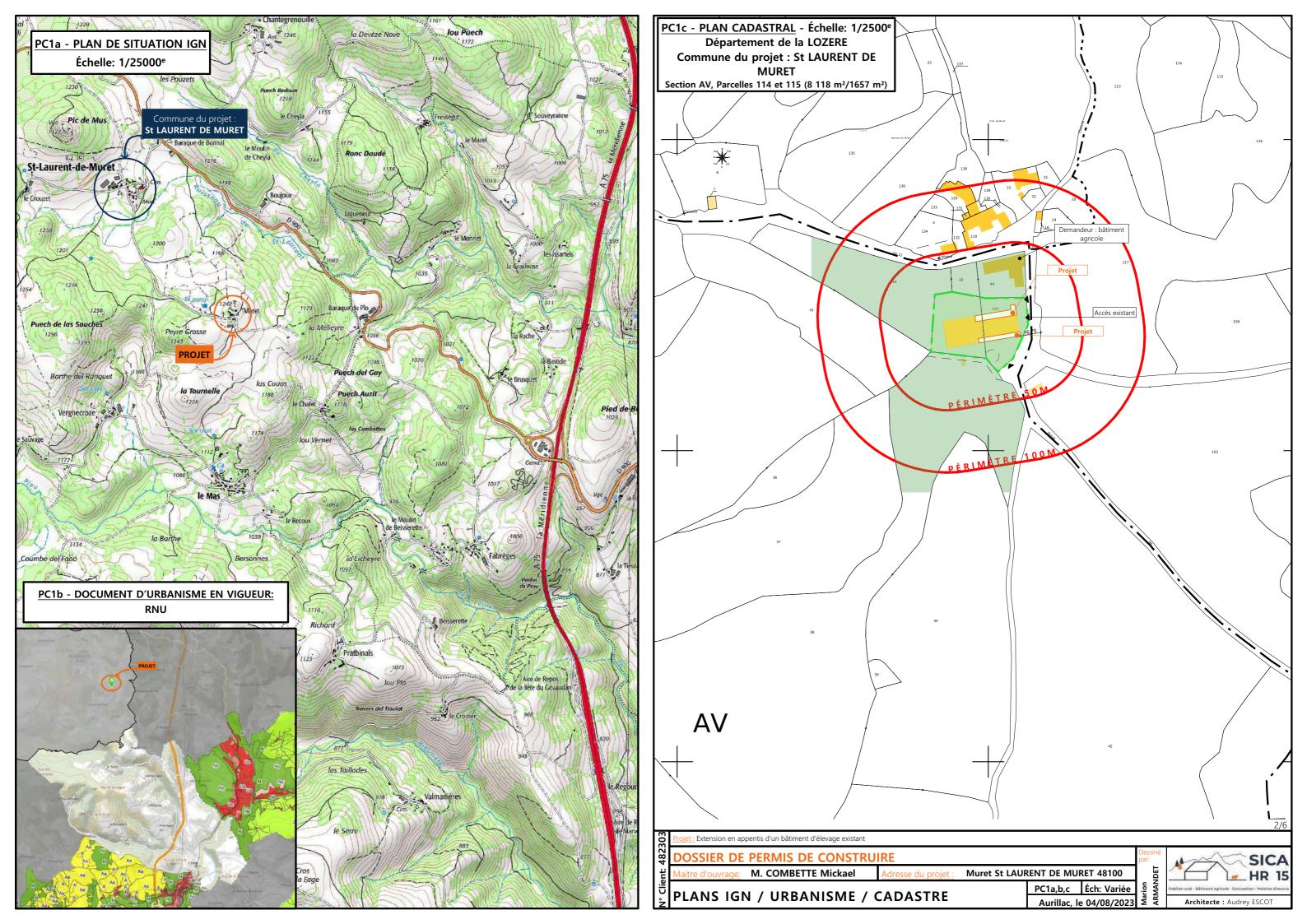
PC01 1/6

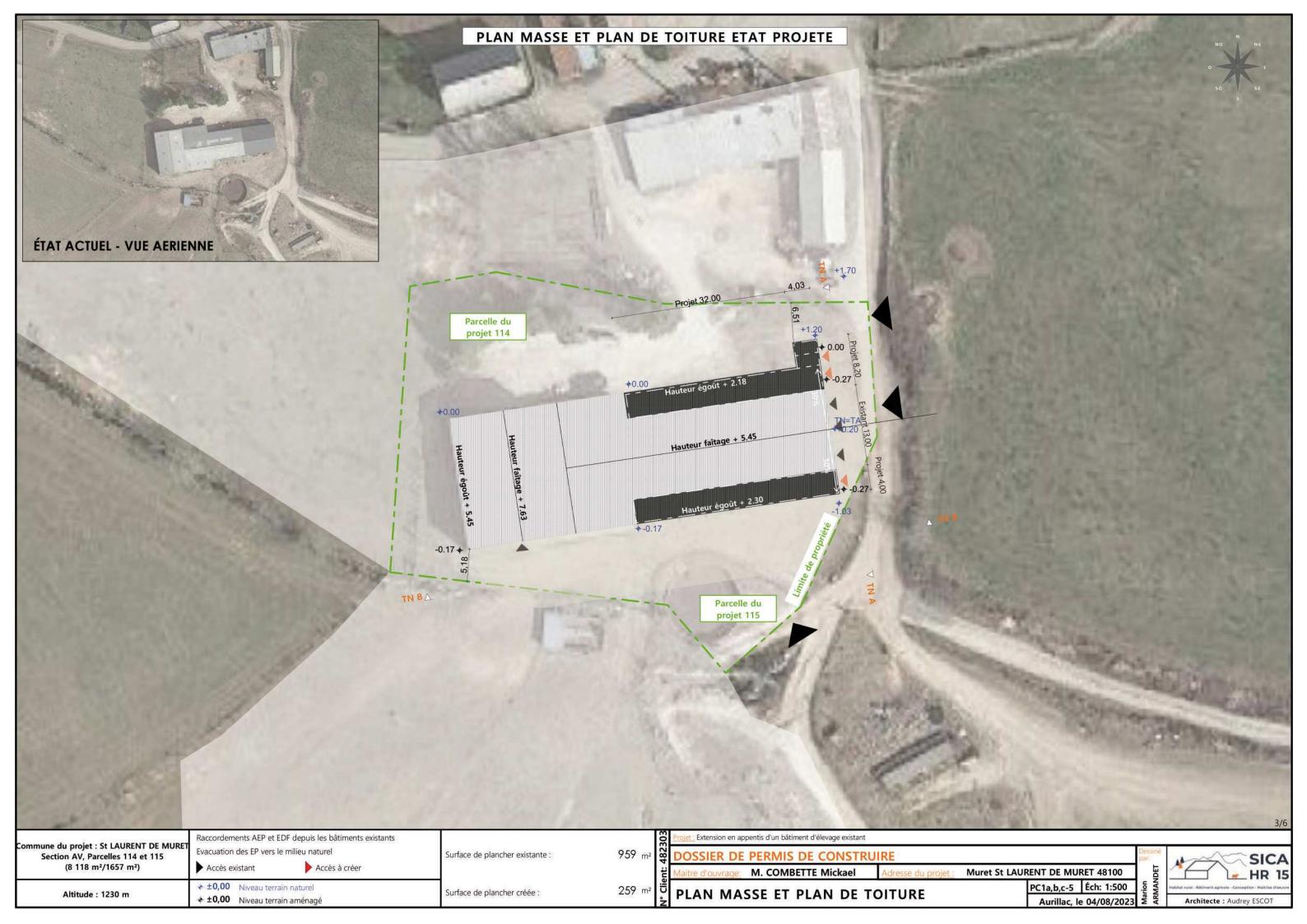
N° de page:

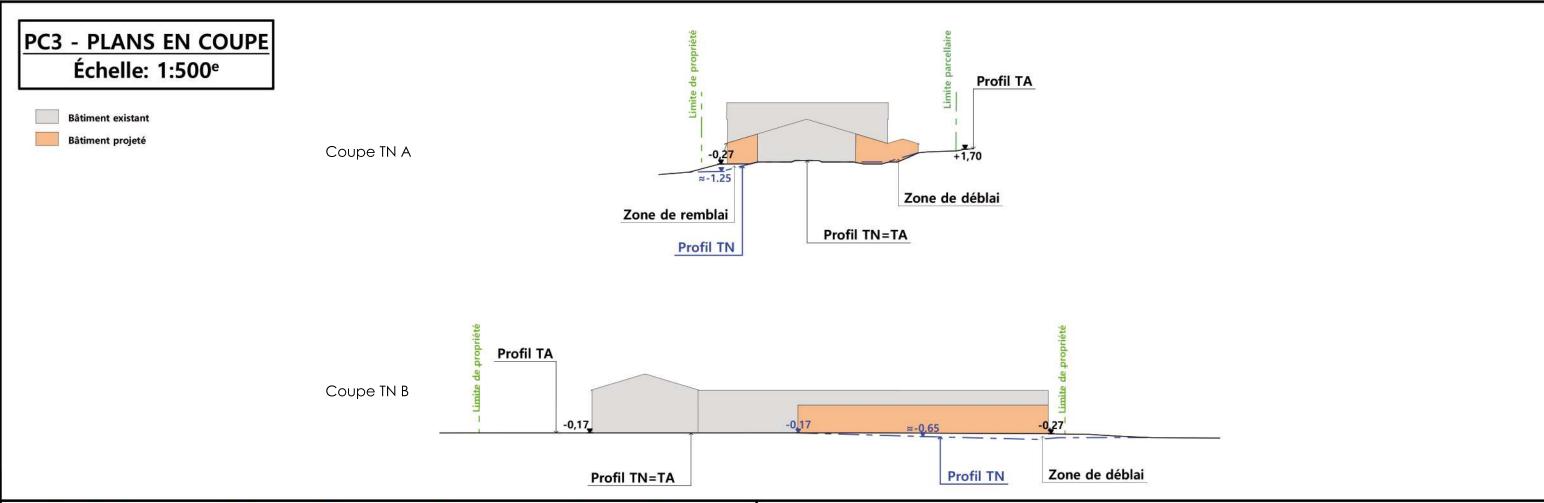
Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.

Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation







# PC4 - Notice descriptive

### A) ETAT DES LIEUX

• Adresse et reference(s) cadastrale(s) : Le projet est situé à « Chon del Couderc », sur la commune de SAINT LAURENT DE MURET.

La construction envisagée sera implantée sur les parcelles cadastrées AV 114 et AV 115 d'une surface de 9 775 m².

- Accès : la voie communale n°12 longe la propriété à l'est.
- Constructions dans un rayon 100m/50m : Dans un rayon de 50m et sur la propriété, se trouve deux bâtiments agricoles appartenant à M. COMBETTE.
- Point d'eau cadastré à 35m : sans objet
- Construction(s) existante(s) sur la propriété: La propriété est déjà occupée par deux bâtiments agricoles. Celui contre lequel le projet s'appuie est un bâtiment d'élevage.

En forme de T, cet ensemble bâti est composé de deux volumes.

• Matériaux des bâtiments existants conservés

L'un, implanté à l'ouest et de plan rectangulaire, est en bardage métallique et couverture à deux pans en fibre de ciment.

Le second volume, et forme de « T » est couvert en fibre de ciment et tôle d'acier RAL 7022.

Les murs sont en béton préfabriqué, enduits de teinte beige. Les parties hautes sont en bois, lames horizontales et polycarbonates translucides. Les portes sont également en bois.

Sa surface de plancher existante est de 959 m².

- Topographie : Le terrain est relativement plat aux abords du bâtiment. Au nord en accès en pente permet de rejoindre la voie communale.
- Raccordement existant : Le bâtiment existant est déjà raccordé aux réseaux communaux.
- Périmètre de protection d'un monument historique : sans objet

### B) PROJET ET IMPLANTATION

• Présentation du projet :

Le projet de M. COMBETTE consiste à construire deux extensions au bâtiment existant en prolongeant les appenti en façades nordet sud.

- Implantation / Forme / Surface : Ces extensions permettront le logement de veaux allaitants et le stockage du fourrage. Un local technique sera implanté au nord du bâtiment.
- Déblais / Remblais : Le local technique sera construit dans la pente (avec installation d'un drain) et l'appenti sud nécessitera un léger remblai.
- Aménagement des abords : L'accès à la voie existe déjà est devra uniquement être adapté pour relier les seuils des nouvelles portes.
- Nécessité agricole : Le projet permettra d'améliorer les conditions de logement des veaux et d'améliorer l'organisation de travail de l'éleveur.
- Effluents : Les jeunes bovins seront logés sur aire paillée en litière accumulée. Le fumier compact pailleux de la litière accumulée sera curé une à deux fois par an pour être stocké sur les parcelles d'épandage selon les conditions réglementaires.
- Réseaux / Traitement EP :

Les eaux pluviales seront évacuées dans le milieu naturel. Le projet ne nécessite pas de nouveau raccordement aux réseaux, le bâtiment existant étant déjà alimenté en eau et électricité.

• Materiaux :Les matériaux et teintes choisies sont :

Structure: bois (identique existant)

Façades: soubassement en béton banché.

En façades longitudinales : bandeaux translucides pour éclairage naturel et ventilation.

En pignon et pour le local technique : bardage bois, lames posées à la verticale, en partie haute.

Menuiseries: 2 Portes battantes et 1 porte piéton en bardage bois

Couverture: tôle d'acier RAL 7022, identique existant.

### - CONCLUSION

Le projet, tant par son implantation que par le choix des matériaux et des teintes, a été étudié afin de créer une unité avec l'ensemble bâti existant. De plus, ce nouveau bâtiment s'intègre également au mieux au paysage naturel environnant.

Projet: Extension en appentis d'un bâtiment d'élevage existant

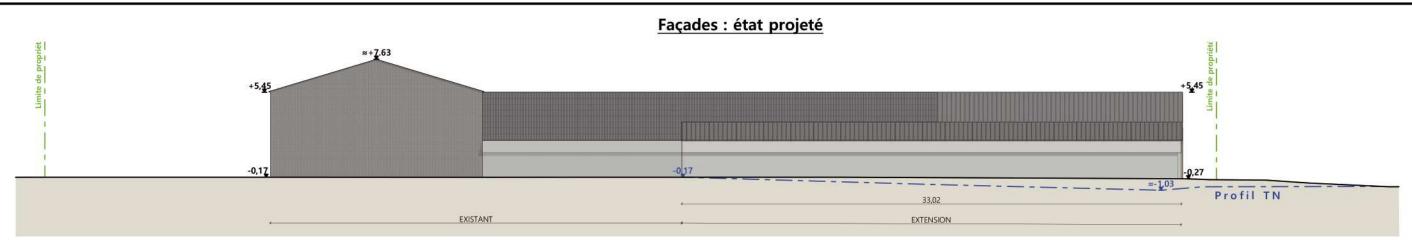
DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maître d'ouvrage: M. COMBETTE Mickael Adresse du projet: Muret St LAURENT DE MURET 48100

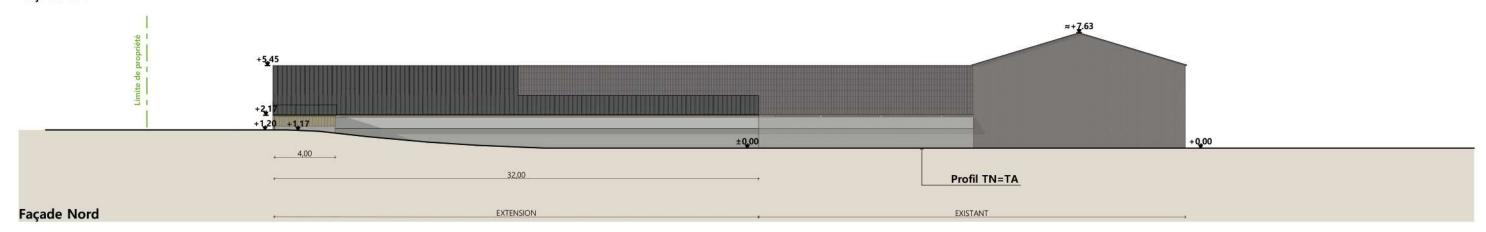
COUPE T.N. + NOTICE DESCRIPTIVE

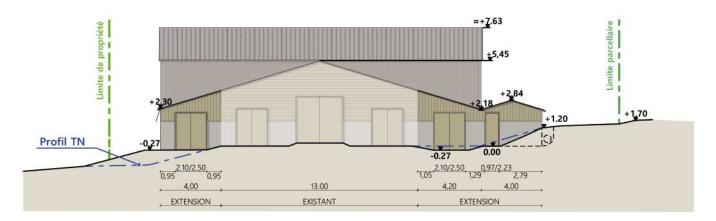
PC1a,b,c Éch: 1:500
Aurillac, le 04/08/2023

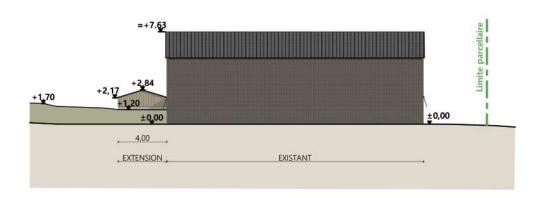
Architecte : Audrey ESCOT



Façade Sud







Façade Est Façade Ouest

### <u>Matériaux</u>

Structure : bois (identique existant, non visible depuis l'extérieur)

Façades : soubassement en béton banché.

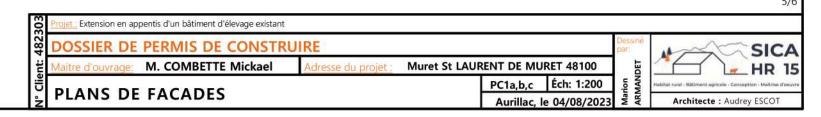
En façades longitudinales : bandeaux translucides pour éclairage naturel et ventilation. En pignon et pour le local technique : bardage bois, lames posées à la verticale, en partie

haute.

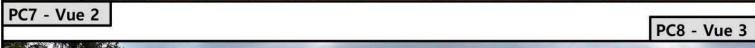
Menuiseries : 2 Portes battantes et 1 porte piéton en bardage bois

Couverture : tôle d'acier RAL 7022, identique existant.













PC6 - Vue 1 Insertion



000	<u>Projet</u> . Extension en appentis d'un bâtiment d'élevage existant						
Client: 482303	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE				Dessiné pari	SICA	
	Maitre d'ouvrage: M. COMBETTE Mickael	Adresse du projet :	Muret St LAURENT DE MURET 48100			DET	HR 15
ا ا	DOCUMENT GRAPHIQUE			PC1a,b,c	Éch: sans	rion	Habitat rural - Batiment agricole - Conception - Maltriae d'oeuvr
۱º				Aurillac, le 04/08/2023		m ==	Architecte : Audrey ESCOT

16/08/2023 <u>Date</u>	M.A. Par	Dossier initial, première édition.  Modifications

# DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: M. COMBETTE Mickael

Village

48100 - St LAURENT DE MURET

Muret Localisation

du projet : 48100 - St LAURENT DE MURET

# Description du projet de construction

Extension en appentis d'un bâtiment d'élevage existant pour création d'aires paillées pour veaux, vêlages et isolements. Construction d'un local technique attenant à l'appentis nord.

Constitution du dossier					
DET1	Vue au sol aménagement - Éch: 1/200 <sup>e</sup>				
DET2	Coupe de principe - Éch: 1/100e				
DET3	Perspectives 3D				

Conseiller Bâtiment:

### Jean-Charles COMMANDRÉ

Chambre d'agriculture de la Lozère 25 Avenue Foch 48000 MENDE Tél.: 04 66 65 62 00









# **a**GRICULTURES &TERRITOIRES

A Aurillac, le 16/08/2023

<u>Dessiné par:</u>

Marion ARMANDET

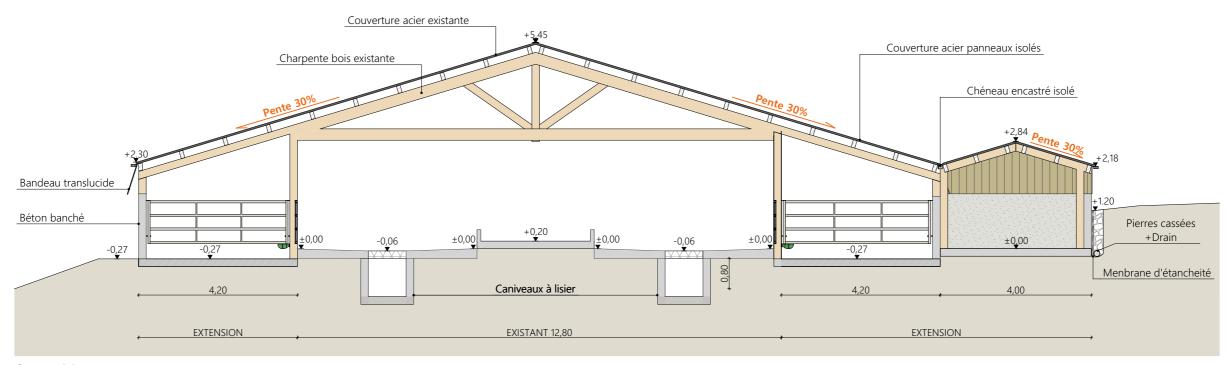
N° Client: 482303 N° Document: TECH01

N° de page: 1/4

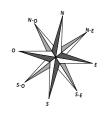
Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE DOSSIER TECHNIQUE ET CONSEIL et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION. Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir

les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

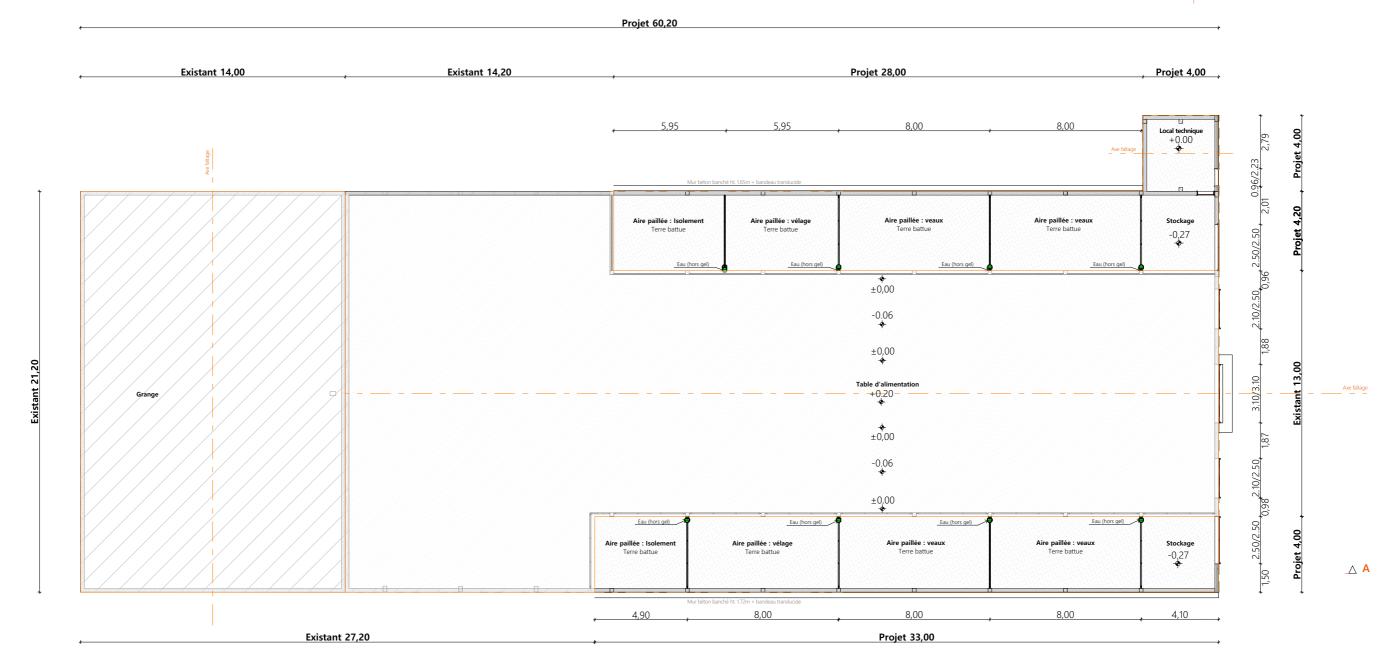
Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.



Coupe AA



**∀** 

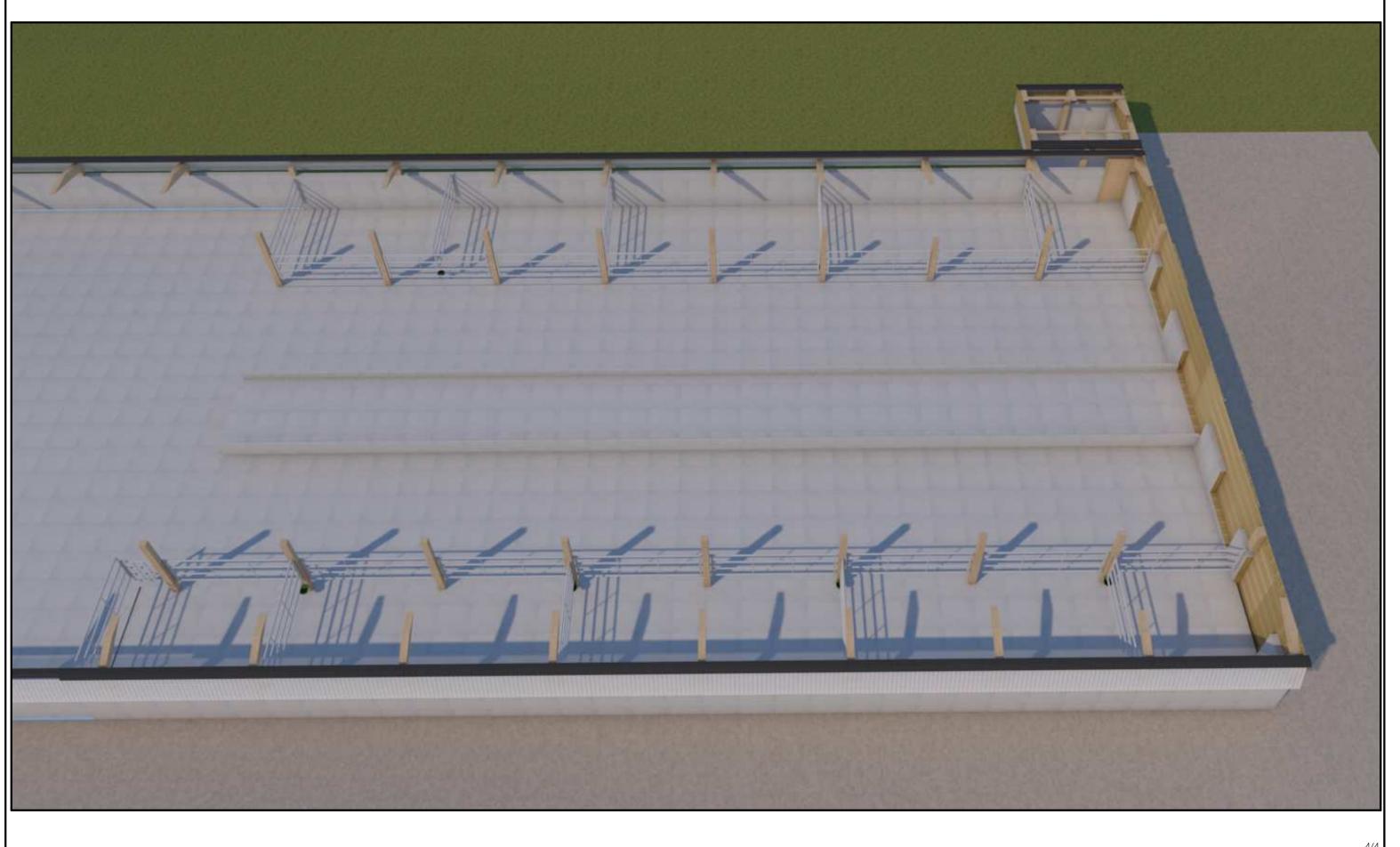


 $A \triangle$ 

**∀** 

3/4

<u>Projet</u> : Extension en appentis d'un bâtiment d'élevage existant pour création d'aires paillées pour veaux, vêlages et isolements. Construction d'un local technique attenant à l'appentis nord.								
DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS	Dessiné par:							
Maitre d'ouvrage: M. COMBETTE Mickael - Village St LAURENT DE MURET 48	Marion ARMANDET							
VIIIE ALL COL	DET1	Éch: 1:200e	Conseiller Bâtiment:	CHAMBRE				
VUE AU SOL		16/08/2023	Jean-Charles	D'AGRICULTURE LOZÈRE				



4/

Projet: Extension en appentis d'un bâtiment d'élevage existant pour création d'aires paillées pour veaux, vêlages et isolements. Construction d'un local technique attenant à l'appentis nord.

DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS

Maitre d'ouvrage: M. COMBETTE Mickael - Village St LAURENT DE MURET 48100

PERSPECTIVES

DET3 Éch: sans
Aurillac, le 16/08/2023.

CONSEILLE Bâtiment:
Jean-Charles
COMMANDRÉ

CHAMBRE
D'AGRICULTURE
COMMANDRÉ